



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 février 2019, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Absence motivée

Monsieur Jean Leclerc, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 6 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 11 février 2019**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2019
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / janvier 2019
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – FÉVRIER 2019 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2019
 - 7.2 État des résultats au 31 janvier 2019
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de **règlement no 369-19** modifiant le Règlement pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 numéro 368-18
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique / année 2019
 - 10.2 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.3 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2019
 - 10.4 Versement de la subvention 2019 au Club Motoneiges de Saint-Raymond
 - 10.5 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
 - 10.6 Engagement emploi saisonnier – entretien horticole
 - 10.7 Octroi de contrat **RES-ENV-2019-001** – Acquisition de clôtures
 - 10.8 Octroi de contrat **RES-ENV-2019-002** – Achat de bouées
 - 10.9 Appels d'offres sur invitation **TP-2019-001** – Réfection de la toiture du Club-Nautique
 - 10.10 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Québec (MDTMET) de surseoir à toute demande d'occupation acheminée par la MRC de la Jacques-Cartier concernant le lot 3 515 064

**AJOUT
AJOUT**

- 10.11 Résolution corrigée autorisant une demande de subvention à la MRC pour les jardins communautaires dans le cadre du programme des projets structurants phase II
 - 10.12 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
 - 10.13 Mandat à *LANGLOIS avocats* – **ADM-2019-004** Dossier concernant le quai relié au terrain appartenant à la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier situé sur le territoire du lac Sergent (lot 3 515 064)
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 12.1 Présentation du plan d'action du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

19-02-033

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts suivants :

- 10.12 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
- 10.13 Mandat à *LANGLOIS avocats* – **ADM-2019-004** Dossier concernant le quai relié au terrain appartenant à la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier situé sur le territoire du lac Sergent (lot 3 515 064)
- 12.1 Présentation du plan d'action du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Q. (M. Pierre Beaumont) Il s'informe à savoir si les terrains appartenant à la Corporation Plage Caporal/Auger ne pourraient être exemptées de la taxe sur la réserve environnementale ?

- SUSPENSION DE LA SÉANCE -

A 19H40.

19-02-034

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de l'assemblée de consultation suspendue à 19H40, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

A 19H49.

19-02-035

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 21 JANVIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Séance ordinaire du 21 janvier 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-036

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019.

Séance extraordinaire du 11 février 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

19-02-037

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2019.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 15 février 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2019**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2019.

19-02-038

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 janvier 2019 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2019**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de janvier 2019 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **152 313.72 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2019	
DÉPENSES	141 747.21\$
SALAIRES	10 566.51 \$

19-02-039

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de janvier 2019 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2019.

19-02-040

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de février 2019 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 6 355.74 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 6 355.74 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de janvier 2019

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de janvier 2019.

		année 2019
Janvier		0 \$

7.2 État des résultats au 31 janvier 2019

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 janvier 2019.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement no 369-19 modifiant le Règlement pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 numéro 368-18

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but de modifier le Règlement déterminant le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 numéro 368-18.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Fait à Lac-Sergent, ce 18^e jour de février 2019

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique / année 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le contrat d'entretien du réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Entrepreneur électrique P. Boucher inc.* a présenté à la Ville une grille tarifaire pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition pour contrat d'entretien du réseau d'éclairage des rues ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-041

QUE le contrat d'entretien du réseau électrique des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Entrepreneur électrique P. Boucher inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 tel qu'indiqué à la grille tarifaire annexée au présent procès-verbal ;

QUE les factures reçues pour les réparations soient chargées au poste budgétaire "Transport - Éclairage des rues – entretien du réseau" 02-34000-521.

10.2 Autorisation de remboursement des frais de financement à la Ville de Ste-Catherine-de-la Jacques-Cartier concernant la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a entériné par la résolution 09-02-029 le projet de loi privée, lequel prévoyait des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud à réaliser entre les deux Villes concernées;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nous a acheminé la facture no 2019-0016 relative aux frais de financement 2019 de la réfection de la route Tour-du-Lac Sud au montant de 9 340 \$;

ATTENDU QUE les sommes allouées au remboursement du capital et intérêt ont été réservées lors de l'adoption du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-042

QUE la Ville de Lac Sergent autorise le paiement des frais financiers (année 2019 – versement 8/15) au montant de 9 340.00 \$ à la Ville de Ste-Catherine.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – *Frais de financement – Autres org. municipales – 02 92100 850.*

10.3 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-043

QUE monsieur Stéphane Martin, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2021.

10.4 Versement de la subvention 2019 au Club Motoneiges de Saint-Raymond

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent, depuis la fermeture du tronçon de la piste de motoneige sur son territoire, désire aider le Club de Motoneige de St-Raymond afin d'entretenir la piste de contournement du lac Sergent;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a signé avec le Club de Motoneige de Saint-Raymond une entente à cet effet;

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées au budget 2019 pour l'entretien et la réfection de la piste de contournement;

19-02-044

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent contribue à la réfection et l'entretien de la piste de contournement, au Club Motoneige St-Raymond inc. pour l'année 2019 tel que stipulé à l'entente; soit 1 875 (mille huit cent soixante-quinze) dollars;

QUE la subvention soit financée à même le budget actuel – au poste budgétaire – Loisirs et Culture – Subvention motoneige / 02 70192 951.

10.5 Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

ATTENDU que la MRC de Portneuf a débuté, l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC de Portneuf, et ce, au plus tard le 31 mars 2019;

ATTENDU que le conseil de ville a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

ATTENDU que les municipalités desservies par le Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond, soit la municipalité de Saint-Léonard et la Ville de Saint-Raymond, ont reçu également des copies du rapport et en approuvent son contenu;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-045

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire pour l'an 1 (2018), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

10.6 Engagement emploi saisonnier – entretien horticole

ATTENDU la nécessité d'avoir une personne-ressource spécialisée afin de s'occuper de l'arrosage et de l'entretien horticole des jardins communautaires et forêt nourricière au parc Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entretenir les plates-bandes existantes aux sites suivants : Hôtel-de-Ville et la zone de parc, le Club-Nautique et terrain à l'entrée de la Ville;

ATTENDU que madame Diane Veillet a soumis au Conseil de ville, une proposition de travail incluant une grille d'heures travaillées totalisant 294 heures pour l'entretien horticole ci-haut détaillé couvrant la période de mai à octobre 2019;

ATTENDU QUE la proposition fournie par Mme Veillet datée du 12 février 2019 fait partie intégrante de la présente;

ATTENDU QU'il s'agit d'un travail sans supervision pour lequel le rythme de travail peut varier alors il est convenu que le travail sera rémunéré à partir de l'estimation des heures déposées;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-046

QUE Madame Diane Veillet soit engagée à titre de préposée horticole à temps partiel (poste saisonnier) sous la supervision du Conseil de Ville au taux horaire de 17\$/heure jusqu'à un maximum de 294 heures pour l'année 2019.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire Terrains de jeux / Parcs – entretien des sites – rémunération – 02-70150-141.

10.7 Octroi de contrat RES-ENV-2019-001 – Acquisition de clôtures

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé par appel d'offres sur invitation pour le rehaussement de la clôture grillagée au Club-Nautique et à l'installation d'une nouvelle clôture en acier galvanisé sur une distance de +- 73 mètres afin de protéger la frayère du lac;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir, dans les délais requis, une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent;

- InterClôture Alpha inc. 9 785.52 \$ incluant les taxes
- Clôtures NORDIK 15 364.54 \$ incluant les taxes
- Clôture G.P. inc. 7 898.79 \$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE,

19-02-047

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **Clôture G.P. inc.** pour le rehaussement de la clôture grillagée au Club-Nautique et à l'installation d'une nouvelle clôture en acier galvanisé sur une distance de +- 73 mètres sur le lot 5 381 065, pour un montant de 7 898.79 \$ toutes taxes incluses;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

10.8 Octroi de contrat RES-ENV-2019-002 – Achat de bouées

19-02-048

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 30 bouées de marquage rouge de dimension 19 " auprès de l'entreprise Boulet Lemelin Yacht inc., pour un montant de 1 915.50 \$ plus les taxes applicables;

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations – projet admissible au Fonds de réserve environnementale.

10.9 Appels d'offres sur invitation TP-2019-001 – Réfection de la toiture du Club-Nautique

19-02-049

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres concernant la réfection de la toiture du Club-Nautique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent accepte le devis préparé par le service administratif concernant la réfection de la toiture du Club-Nautique joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation.

10.10 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Québec (MDTMET) de surseoir à toute demande d'occupation acheminée par la MRC de la Jacques-Cartier concernant le lot 3 515 064

CONSIDÉRANT que le MTMDET est propriétaire du parc linéaire de la Jacques-Cartier/Portneuf;

CONSIDÉRANT que celui-ci a conclu un bail à long terme avec les MRC de la Jacques-Cartier et de Portneuf pour assurer la gestion et protéger l'intégralité de l'emprise de ce parc;

CONSIDÉRANT que le MTMDET est le seul ayant le pouvoir d'autoriser l'émission d'un permis d'occupation pour toute structure se trouvant dans l'emprise du parc linéaire de la Jacques-Cartier/Portneuf;

CONSIDÉRANT que le lot 3515064 sur le chemin tour du lac sud situé entièrement dans les limites de la Ville de Ste-Catherine de la Jacques Cartier est bordé par le parc linéaire;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Baptiste Martel, ancien propriétaire de ce lot, avait obtenu de la MRC de la Jacques-Cartier le 30 avril 2002 un permis d'occupation pour l'installation d'un accès et d'un quai sur le littoral et la rive de l'emprise du parc linéaire dans le prolongement du lot 3515064;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 177, alors en vigueur, lequel permettait au propriétaire d'un terrain riverain ou d'un terrain dont le prolongement fictif de celui-ci de l'autre côté de l'emprise du parc linéaire borde le lac, d'installer un quai, la Ville de Lac-Sergent a émis un permis de quai au propriétaire du terrain M. Jean-Baptiste Martel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier a acquis, le 12 octobre 2017, le lot 3515064 de M. Jean-Baptiste Martel sur le chemin tour du lac sud dans les limites de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que le 28 août 2018, la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a indiqué par lettre à la Ville de Lac-Sergent qu'elle n'avait pas l'intention d'assurer la gestion d'un quai en lien avec ce lot, mais qu'elle ne s'oppose pas à sa présence;

CONSIDÉRANT que le 27 septembre 2018, M. Jean-Baptiste Martel a, par procuration, demandé le transfert de la propriété du permis de ce quai à M Serge Quessy;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a signifié son refus de procéder à cette demande qui contrevient à la réglementation municipale puisque M. Jean-Baptiste Martel n'est plus propriétaire de ce lot;

CONSIDÉRANT que le 6 février 2019 la Ville de Lac-Sergent a mis en demeure la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de prendre les mesures nécessaires afin de faire retirer ce quai qui contrevient à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Ste-Catherine a l'intention de céder la gestion de ce lot à un Organisme sans but lucratif composé exclusivement de résidents de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la politique d'intervention pour le parc linéaire adopté en 2018 par les 2 MRC, la Ville de Ste-Catherine a déposé à la MRC de la Jacques-Cartier une demande d'occupation sur le littoral et la rive de l'emprise de la vélopieste, laquelle demande est présentement à l'étude;

CONSIDÉRANT que toute installation située sous la ligne des hautes eaux fait partie de la zone de conservation du territoire de la Ville de Lac-Sergent et qu'aucune demande de permis n'a été présentée par la Ville de Ste-Catherine;

CONSIDÉRANT que selon le règlement 364-18 tout quai communautaire est interdit dans cette portion de la zone de conservation;

CONSIDÉRANT que les délais prévus à la mise en demeure expédiée à la Ville de Ste-Catherine ne sont pas échus et que le désaccord entre les deux villes risque de devoir être tranché par les tribunaux;

19-02-050

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de ville de Lac-Sergent demande au MTMDET :

- De procéder sans délai à la résiliation du permis d'occupation qui avait été émis en 2002 à M. Jean-Baptiste Martel.
- **ET** de surseoir à toute demande d'occupation acheminée par la MRC de la Jacques-Cartier ou par toute partie intéressée pour le lot 3 515 064 tant que le litige ne fera pas l'objet d'une entente avec la Ville de Lac-Sergent ou qu'il ne soit statué sur ce litige par les instances judiciaires compétentes.

ET qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. François Bonnardel, ministre des Transports Québec, à M. Vincent Caron, député de Portneuf, à M. Éric Caire, député de La Peltrie, à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à la MRC de la Jacques-Cartier et à la MRC de Portneuf.

10.11 Résolution corrigée autorisant une demande de subvention à la MRC pour les jardins communautaires dans le cadre du programme des projets structurants phase II

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire poursuivre le projet du jardin communautaire (phase II);

ATTENDU QUE ce projet met de l'avant les principes de la permaculture en zone urbaine en favorisant les activités communautaires, environnementales et éducatives;

ATTENDU QUE ce projet mettra de l'avant une collaboration citoyenne multi-générationnelle dans un projet de développement durable;

ATTENDU QUE ce projet rendra disponibles des sites de jardinage, des outils, des matériaux et des connaissances aux citoyens de tous horizons;

ATTENDU QUE ce projet permettra l'initiation des jeunes fréquentant le camp de jour au jardinage et à la culture des végétaux;

ATTENDU QUE la participation au développement et à la diversification de l'agriculture dans la région de Portneuf tout en s'impliquant dans la mise en œuvre du PDZA que la MRC de Portneuf a adopté en 2016 en créant un modèle exportable de jardins communautaires est remarquable;

ATTENDU QUE ce projet favorisera l'apprentissage et le développement d'une autonomie alimentaire (sécurité alimentaire) à travers un projet citoyen supporté et géré par la collectivité, et ce sans apport d'engrais, d'herbicides, de fongicides et autres.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-051

QUE la Ville de Lac-Sergent dépose le projet intitulé « Parc communautaire récréo-comestible de lac Sergent PHASE II » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 15 000 \$;

QUE la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur Yves Bédard, maire à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 17 477 \$ (mise de fonds du promoteur);

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

QUE les dépenses découlant de cette résolution et totalisant la somme de 32 477 \$ soient prises à même le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2018.

AJOUT

10.12 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus

19-02-052

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'annulation de la facture #12358 ainsi que les frais d'intérêts courus à ce jour au montant de 347.92 \$.

QUE ces sommes soient imputées au compte *gestion financière et administrative* – créances douteuses #219-09-40.

AJOUT

10.13 Mandat à LANGLOIS avocats – ADM-2019-004 Dossier concernant le quai relié au terrain appartenant à la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier situé sur le territoire du lac Sergent (lot 3 515 064)

19-02-053

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville mandate la firme *LANGLOIS avocats*, pour la représenter dans le dossier concernant le quai relié au terrain appartenant à la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier situé sur le territoire du lac Sergent (lot 3 515 064).

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

AJOUT

12.1 Présentation du plan d'action du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent

Monsieur Daniel Arteau informe les personnes présentes qu'après de nombreuses rencontres et plusieurs mois de travail, le Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent invite la population au dévoilement de son plan d'action (structure, membres, programmes d'action et de communication, actions à venir pour 2019, etc.)

Cette rencontre publique aura lieu le **samedi 23 février 2019 de 10 h à 11 h 30 au Club Nautique.**

Le Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent est fier du plan d'action qui a été élaboré avec la participation de ses membres et tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé, de près ou de loin, en concertation, de façon exceptionnelle, au cours de la dernière année afin d'élaborer le Plan directeur de l'Eau qui deviendra le plan de match des actions qui assureront la sauvegarde du Lac au cours des prochaines années.

Nous vous remercions à l'avance de votre présence.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. (M. Richard Grenier) Serait-il possible d'acheminer un rappel par courriel afin d'annoncer la réunion du bassin versant qui aura lieu ce samedi 23 février ? Il demande au Conseil si la Ville a une responsabilité civile concernant les bouées installées sur le lac.

Q. (M. Pierre Beaumont) Il s'informe à propos des permis de quai, à savoir s'ils sont transférables lorsque la propriété est vendue.

Q. (Mme Julie Laforest) Elle remercie le Conseil pour le projet d'acquisition de clôtures afin de limiter certains accès au lac.

Q. (M. Daniel Arteau) Est-ce que la Ville peut récupérer ses frais judiciaires ?

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-02-054

QUE la séance soit levée à 20h41.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière